

# Haïti : le mirage de l'exploitation minière

Gerardo Ducos

Number 786, September–October 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/83187ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Ducos, G. (2016). Haïti : le mirage de l'exploitation minière. *Relations*, (786), 36–38.



# HAÏTI : LE MIRAGE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

*La relance du secteur minier est prônée comme voie de développement pour Haïti. Face à un État défailnant qui se déleste de toute responsabilité devant des enjeux majeurs pour l'environnement et la population, les collectivités se mobilisent.*

**Gerardo Ducos**

L'auteur est le chercheur principal et le rédacteur du rapport de la Concertation pour Haïti intitulé « L'industrie minière en Haïti : défis et réalité » (juin 2015)

**H**aïti n'est pas connu comme étant un pays riche en ressources naturelles. Pourtant, depuis cinq ans, son potentiel en minerais et en hydrocarbures suscite un engouement pour l'exploration de ces ressources et attire des investisseurs étrangers. Le gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux travaillent à la relance et au développement du secteur minier, en dormance depuis le début des années 1980.

C'est à la suite du tremblement de terre de janvier 2010 que le gouvernement haïtien a élaboré le Plan stratégique de développement d'Haïti. Il y planifie, entre autres, la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques afin de soutenir le développement du pays et faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Cependant, compte tenu de la faiblesse de l'État et des institutions haïtiennes, la possibilité d'utiliser les ressources naturelles pour le développement social et économique relève plus d'un mirage que d'une voie pouvant assurer la prospérité du peuple haïtien dans un futur proche.

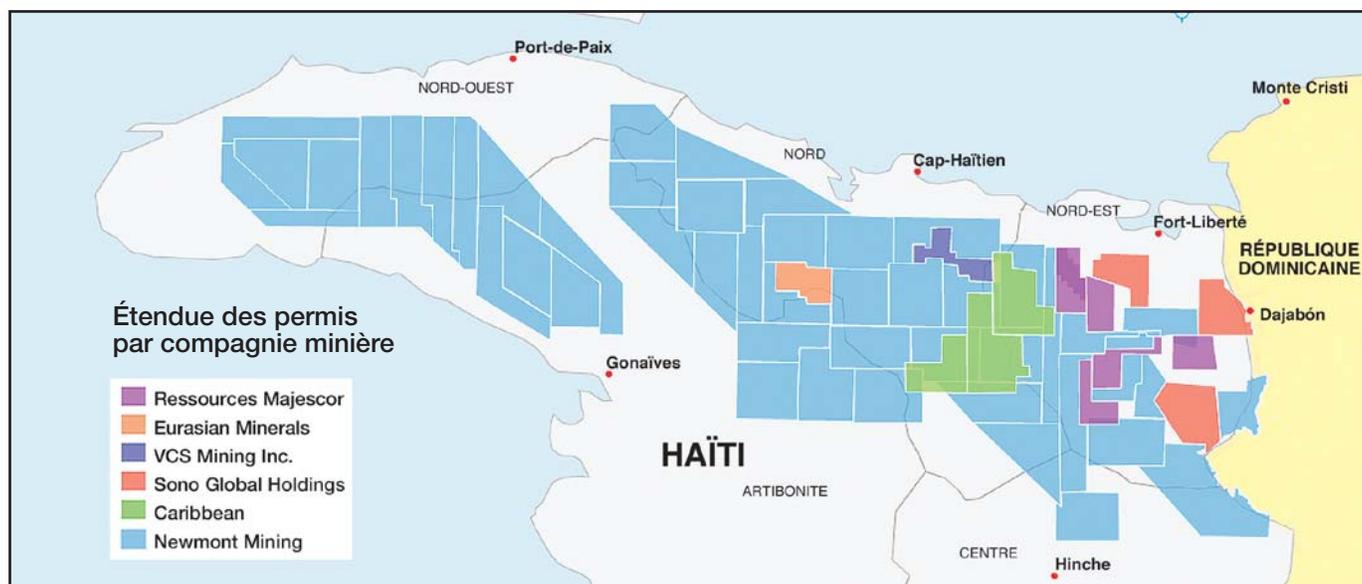
Présentement, les ressources minérales d'Haïti restent méconnues, du moins de la population haïtienne. Cependant, des sociétés minières américaines et canadiennes, qui mènent des recherches depuis 2008, estiment que le sous-sol haïtien recèle des richesses qui pourraient valoir jusqu'à 20 milliards de dollars américains sur les marchés internationaux. Ces estimations excluent les ressources en hydrocarbures, mais des explorations récentes laissent croire à l'existence d'une véritable manne. Afin de tirer profit de telles ressources, le gouvernement de l'ancien président Michel Martelly (2011-2016) s'est investi dans une relance du secteur minier misant sur une stratégie à trois volets : l'exploitation des ressources minérales grâce aux investissements de compagnies minières étrangères, la réforme du cadre légal relatif à l'exploitation minière et la création d'un cadastre minier, et l'évaluation du potentiel minier du pays.

## Feu vert à l'exploitation minière

En décembre 2012, le Bureau des mines et de l'énergie (BME) a délivré les premiers permis d'exploitation depuis l'adoption de la *Loi minière*, en 1976. Ces permis permettraient à deux compagnies canadiennes (Eurasian Minerals et Ressources Majescor) et à une compagnie américaine (VCS Mining) d'exploiter de l'or



Manifestation contre l'exploitation minière en Haïti, le 19 novembre 2014.  
Photo : © Peterson Dérolus et Collectif Justice minière en Haïti



et du cuivre dans les départements du nord et du nord-est du pays – un territoire de 120 km<sup>2</sup>. S'ajoutent également de nombreux permis de prospection et d'exploration couvrant environ 10% du pays, émis par le BME au cours des années précédentes.

Le BME a octroyé les permis d'exploitation sans qu'aucune information ne soit divulguée sur leurs modalités ni qu'aucun débat public n'ait eu lieu. Les collectivités touchées ont été mises devant le fait accompli. Pour les 150 000 personnes qui vivent dans les aires couvertes par les permis, le feu vert à l'exploitation minière entraînerait forcément leur déplacement, la perte de leurs terres et celle de leurs moyens de subsistance. Pourtant, à aucun moment et devant aucune instance n'ont-elles pu mettre en cause les projets miniers sur la base de la protection de l'environnement ou de leur droit à être consultées. Face au manque de transparence du BME, en février 2013, le sénat a adopté une résolution demandant au pouvoir exécutif de surseoir toute activité minière d'exploration et d'exploitation. Pour l'instant, ce moratoire et la crise politique dans laquelle est plongé actuellement le pays ont freiné l'élan des compagnies minières étrangères opérant en Haïti et les deux compagnies canadiennes se sont départies de leurs intérêts.

### Une réforme légale sortie de l'ombre

En même temps qu'il octroyait des permis d'exploitation, le gouvernement haïtien entamait une révision du cadre légal régissant ce secteur en faisant appel au Centre de conseils techniques aux industries extractives, un fonds fiduciaire de la Banque mondiale. Financé à hauteur de 650 000 dollars américains, le projet d'Assistance technique au dialogue minier en Haïti a comme objectifs la mise à jour du cadre légal et réglementaire du secteur minier, la mise sur pied d'un cadastre des titres miniers, l'organisation du premier Forum sur le développement minier et le renforcement des capacités des institutions étatiques dans l'élaboration de politiques et dans la négociation des conventions minières.

En août 2014, une deuxième version de l'avant-projet de loi sur les mines a été rendue publique de manière non officielle. Aussitôt, des organisations paysannes, de défense des droits hu-

mans et de l'environnement se sont mobilisées pour dénoncer, d'une part, le manque de transparence et de consultation de la population et des collectivités susceptibles d'être affectées par les projets miniers et, d'autre part, le contenu même de cet avant-projet de loi.

Celui-ci est avant tout pensé et conçu pour attirer et rassurer les investisseurs. Son orientation est purement commerciale, prônant la totale libéralisation du secteur ainsi que l'octroi de nombreux avantages aux sociétés minières. La loi minière proposée en Haïti mise sur le court terme et ressemble à ce qui s'est fait dans certains pays africains en matière de protection des intérêts commerciaux nationaux et de l'environnement ainsi qu'en ce qui concerne les questions d'imputabilité. Le développement local, par exemple, est laissé entre les mains des compagnies minières et l'État se déleste de tout rôle et de toute responsabilité. En matière de protection environnementale et sociale, l'avant-projet de loi minière compte de nombreuses faiblesses et se situe en deçà des normes internationales en la matière, notamment en ce qui a trait aux dispositions entourant la fermeture des mines et le nettoyage des sites.

### L'opposition aux projets miniers

Les effets négatifs des projets miniers sur l'environnement et sur la santé des populations sont des enjeux majeurs qui mobilisent des communautés entières. En Haïti, le Collectif Justice minière (Kolektif Jistis Min), formé en 2012, travaille à informer les gens et à renforcer leur capacité d'organisation pour protéger leurs droits et l'environnement face aux visées des compagnies minières, dans un contexte de désengagement total de l'État haïtien.

Les opposants à l'exploitation minière en Haïti développent des analyses portant sur les multiples dimensions de cette industrie: le secteur minier comme moteur d'un développement durable et inclusif; la distribution des profits engendrés par les richesses naturelles de la nation; la transparence et la reddition de comptes de tous les acteurs du secteur minier, incluant le gouvernement; et, évidemment, les effets négatifs sur l'environnement et la population. De plus, en l'absence d'une loi d'accès



à l'information en Haïti, le Collectif se mobilise afin que le développement du nouveau code minier fasse l'objet de consultations publiques assurant ainsi la participation des collectivités affectées par les projets miniers –ou susceptibles de l'être– et de la société en général.

En avril 2016, le Collectif justice minière a fait connaître ses revendications jusqu'au Canada en raison du rôle important que joue ce pays dans l'industrie minière à l'échelle internationale, de l'implication historique des compagnies minières canadiennes en Haïti et du soutien que le gouvernement canadien accorde à ce secteur. En effet, en 2012, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a donné une subvention de 10 millions de dollars au Centre de conseils techniques aux industries extractives de la Banque mondiale et elle a aussi financé directement des projets liés à la prospection et à l'exploitation minière à travers le monde. De manière plus directe, lorsque le Parti conservateur était au pouvoir, le gouvernement canadien misait sur le développement du secteur minier dans le cadre de sa politique d'aide au développement en Haïti s'échelonnant de 2015 à 2020. Bien que cette approche ait été mise en veilleuse le temps que la politique canadienne en matière de développement international fasse l'objet d'une révision de la part du nouveau gouvernement libéral, il n'en demeure pas moins que l'exploitation minière n'est pas une voie

viable pour le développement des collectivités et la lutte contre la pauvreté. De très nombreuses expériences à l'échelle mondiale démontrent, en effet, que pour les communautés touchées par cette industrie, les impacts négatifs sont multiples, cumulatifs et persistants : violations graves des droits humains, perte de terres fertiles et de moyens de subsistance, contamination et accaparement des sources d'eau, problèmes de santé, conditions de travail déplorables, etc.

Ces problèmes sont déjà présents en Haïti et risquent de s'accroître avec la mise en œuvre des projets miniers. Compte tenu des risques associés à ces projets, il revient au peuple haïtien de déterminer si le « développement » du pays passe par l'exploitation de ses richesses naturelles et, si oui, de quelle manière cette exploitation doit être faite. Chose certaine, la situation politique actuelle et la faiblesse chronique des institutions dans le pays ne permettent pas de prendre une telle décision de manière éclairée et informée. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada devrait s'abstenir de promouvoir des investissements dans l'industrie minière en Haïti tant et aussi longtemps que ce pays ne dispose pas de mécanismes efficaces pour informer et consulter la population sur ces projets, protéger l'environnement et se doter d'un cadre législatif qui intègre et met en œuvre ces principes. ©

# SOIRÉES Relations

## LE REVENU MINIMUM GARANTI : UNE MESURE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ?



Le gouvernement du Québec semble vouloir mettre en œuvre un revenu minimum garanti en confiant ce dossier au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais. Mais cette mesure servira-t-elle vraiment à lutter contre la pauvreté ? Est-elle une façon déguisée de couper dans les programmes sociaux sous couvert de rationalisation ? Quelle est la différence entre revenu de base universel et revenu minimum garanti ? Quelles conséquences ce type de mesures peut-il avoir sur le marché du travail, la société et l'économie ?

### À QUÉBEC

AVEC :

- **Eve-Lyne Couturier**, chercheure à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) ;
- **Sylvie Morel**, professeure, Département des relations industrielles, Université Laval ;
- **Serge Petitclerc**, analyste politique et porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

**Le mardi 27 septembre 2016** de 19 h à 21 h 30  
Centre culturel et environnemental Frédéric-Back  
870, avenue de Salaberry, salle 322-324  
Tél. : 418-524-2744

### À MONTRÉAL

AVEC :

- **Marie-Pierre Boucher**, professeure, Département de relations industrielles, Université du Québec en Outaouais ;
- **Eve-Lyne Couturier**, chercheure à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) ;
- **Serge Petitclerc**, analyste politique et porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

**Le mercredi 28 septembre 2016** de 19 h à 21 h 30  
Maison Bellarmin  
25, rue Jarry Ouest  
(métro Jarry ou De Castelnau)

EN COLLABORATION AVEC



Contribution suggérée : 5 \$ RENSEIGNEMENTS : Agustí Nicolau : 514-387-2541, poste 241 ou anicolau@cjf.qc.ca | www.cjf.qc.ca/ap  
Les Soirées Relations sont organisées par le Centre justice et foi.